

NÉGOCIATIONS ANNUELLES

OBLIGATOIRES **GROUPE TF1**

AUGMENTATION GÉNÉRALE DE NOS SALAIRES DE 3% EN 2026 :

C'est possible, c'est légitime, c'est nécessaire !



Ces dernières années, l'indice des prix à la consommation a battu des records : **+ 15 % depuis 01/2020 !**

Le SMIC est lui indexé sur l'inflation, le 1^{er} janvier, il passerait à 1827 €, + 1.4 %, **+17 % en 5 ans !**

Tous les salaires du **GROUPE TF1** n'ont pas suivi cette évolution, **sur 5 ans !**

Surtout les tarifs **des intermittents et des journalistes à la pige.**

Et pour vous ? Faites le calcul pour vous donner une idée, et ainsi demander une augmentation de salaire dans votre « entretien annuel » ! (*Comparer son salaire entre collègues peut aussi révéler des surprises...*)

Votre demande d'augmentation de salaire est **légitime et juste !**

**POUR RATTRAPER L'INFLATION, ET RECONNAITRE LE TRAVAIL ACCOMPLI
PAR TOUS LES SALARIÉ.E.S : L'URGENCE C'EST D'AUGMENTER LES SALAIRES !**

- **C'est possible** : grâce au travail de tous les salarié·e.s, le résultat net du Groupe TF1 a été de **206 Millions d'€** en 2024 ! Pour 2025, malgré l'incertitude du contexte politique et économique, TF1 réalise de meilleurs résultats que ses homologues européens, le **résultat** net au 31/10 est à **123 Millions d'€** (-23 Millions d'€ / 31/10/2024). Avec la possibilité d'approcher les **180 Millions d'€** en fin d'année ?
- **C'est légitime** : ces 5 dernières années, les prix ont « flambés » plus vite que nos salaires... La charge de travail réelle a parfois dépassé la soutenabilité pour certains cadres et journalistes, sans pour autant être payé plus ou déchargé par la suite. (et pour mémoire, **127 M d'€ (+ 9%)** ont été distribués en dividendes en 2025 avec « *un objectif de croissance dans les prochaines années* »).
- **C'est nécessaire** : L'augmentation générale de 3 % des salaires est légitime et juste, c'est du salaire pour aujourd'hui (salaire NET) et du salaire pour demain (salaire BRUT avec cotisations) en cas de maladie, chômage, maternité, paternité, invalidité et pour améliorer nos retraites. Même si l'indice des prix à la consommation est de +0.9 % en novembre pour ces 12 derniers mois (**il est de +15 % sur 5 ans**).



Actus CGT Groupe TF1



Activités Sociales et Culturelles du CSE en 2026 ? A.S.C.

Alors qu'il faut un seuil de 700h ou 3 mois d'ancienneté pour bénéficier du CSE TF1, (*ce que la CGT juge trop haut pour les intermittents*). Une jurisprudence du 3 avril 2024 a fait "tomber" ce critère en estimant que **tout salarié sous contrat doit pouvoir bénéficier des activités sociales et culturelles des CSE sans critère d'ancienneté**.

Les conséquences pour le CSE de TF1 ? Environ 2000 salariés intermittents (principalement TF1 Production et TF1 SA) et des CDD supplémentaires potentiellement éligibles sous conditions de contrat. (En + des 2000 CDI)

En prévision de cette application - prévue initialement au 1^{er} janvier 2026 - **les élus CGT ont été à l'initiative d'une expertise** afin d'établir les profils "des ayants droits et des futurs ayants droits". Elle a eu lieu durant l'été 2025 et la restitution a été présentée mi-septembre 2025 avec des ateliers de travail réguliers avec les élus de toutes les O.S..

Alors même que les impacts paraissaient insurmontables, des scénarios multiples d'ajustement de répartition des subventions sont possibles pour absorber ces nouveaux ayants droits.

Le BUDGET du CSE se calcul sur la base de la masse salariale de TOUS les salariés (sans critère d'ancienneté)

Nous proposons de mieux répartir les subventions entre les bénéficiaires de la carte vacances et ceux du catalogue. Tout en créant des plafonds de subvention avec de nouvelles tranches de rémunération.

L'expertise nous a confirmé des leviers possibles, à nous de les ajuster au mieux pour que les A.S.C. du CSE de TF1 SA puissent jouer son rôle social avec une répartition plus juste.

Un projet d'accord « séniор » pour 2026-2029 ?

La CGT n'a malheureusement pas participé à cette négociation de Groupe TF1 (*non représentative sur le périmètre*). La Direction propose **une augmentation de l'indemnité de départ à la retraite** : elle passerait de **6 mois à 12 mois** sous conditions d'ancienneté (hors journalistes et hors TF1 PUB)... Cela pourrait être une bonne chose pour tous, MAIS il semble y avoir également une condition d'utilisation d'un ou plusieurs dispositifs qui impliquerait que c'est le salarié qui finance ses 6 mois supplémentaires.

Un accord « séniор » : mais à quel prix ?

La Direction joue « aux vases communicants » pour garder le même budget et propose donc de couper ailleurs :

- **Supprimer la prime d'ancienneté de TF1 SA** pour les futurs embauchés (**maintien pour les autres**)
- **Diminuer les indemnités de licenciement** pour les salariés de TF1 SA en **augmentant celles des filiales**.

Mais quelles mesures pour l'accompagnement de l'activité en fins de carrière ? Quels aménagements de poste ? Avec quelle assurance d'une évolution salariale ? Beaucoup de questions encore à éclaircir...

Pour la CGT, il n'est pas question de « détricoter » nos acquis sociaux, mais au contraire :

- **Maintien et généralisation de la prime d'ancienneté pour TOUS.** (*seul moyen de reconnaître l'attachement au groupe et l'assurance que son salaire augmente chaque année d'environ 0.8%*)
- **Aligner les indemnités de licenciement et de retraite au mieux disant avec des primes incitatives.**

Venez nous voir à notre bureau au 3^{ème} étage de l'aile SUD,

Contactez-nous par téléphone, par email ou via ce QR CODE :

Nous vous aiderons à porter vos demandes, et répondrons à vos questions



La CGT vous souhaite de belles fêtes de fin d'année avec vos proches, et du repos bien mérité !